

Date :

Mardi 05 mai 2020

Objet :

Coronavirus (Covid-19) – fermeture des écoles

Pièces Jointes - Annexes :

Arrêté temporaire relatif à la fermeture des établissements scolaires de la Ville d'Ornans

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a annoncé le déconfinement progressif de la France à compter du 11 mai prochain en fonction des classifications départementales. En conséquence, un plan de retour à l'école a été élaboré et étalé sur plusieurs semaines et est accompagné d'un protocole sanitaire strict reçu récemment.

Une réunion s'est tenue ce mardi 5 mai en présence des différents acteurs de l'enseignement à Ornans avec l'objectif de définir si une reprise de l'école sur notre territoire est envisageable en toute sécurité.

Des parents d'élèves ont été consultés, les élus du Syndicat Scolaire BCMOS ainsi que les maires des communes membres se sont exprimés à la majorité pour la fermeture jusqu'à nouvel ordre des établissements scolaires publics de la ville d'Ornans :

- Groupe Scolaire Gustave Courbet
- Classe Passerelle

Il est en effet clairement établi à ce jour que les conditions sanitaires ne pourront pas être suffisamment respectées et qu'il existe un risque trop important d'exposer vos enfants, le personnel communal et du BCMOS, les enseignants et les animateurs périscolaires à de graves dangers face à ce virus qui reste aujourd'hui méconnu. La position du Syndicat Scolaire BCMOS pourra être révisée en fonction de l'évolution sanitaire du département du Doubs.

J'ai pris, ce jour, deux arrêtés : un relatif à la fermeture de l'école et un autre relatif à l'organisation de la mise en place des conditions sanitaires. Vous les trouverez joints à ce courrier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Groupe Scolaire Gustave Courbet au 03 81 62 23 95.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations

La Présidente
Marie-Jeanne PETITET